LES CURÉS
DE DAUPHINÉ,
A LEURS CONFRÈRES,
LES RECTEURS
DE BRETAGNE.

TRÈS-CHERS ET TRÈS-HONORÉS CONFRÈRES,

Nous ne cessons de bénir le Ciel de ce qu'il a bien voulu inspirer à tous les Habitans de la Province de Dauphiné cet esprit de justice, de raison, de paix & de concorde, qui nous garantit à

jamais des maux ſous leſquels nous gémiſſions depuis ſi long-temps, & qui nous ramenant à notre Conſtitution primitive, ſans aucune criſe violente, a fait rentrer le Peuple dans l'exercice de ſes droits.

Un bonheur iſolé ne ſeroit pour nous qu'un demi-bonheur, & notre joie ne ſera parfaite que lorſque nous apprendrons que tous les François, nos Concitoyens, ont été rendus, comme nous, à la liberté.

Ces ſentimens, que nous inſpire l'amour de la Patrie, & que fortifie en nous la Religion ſainte dont nous ſommes les principaux Miniſtres, nous font verſer des larmes amères ſur les funeſtes diviſions qui agitent votre Province.

Nous avons appris que les ennemis de la liberté publique, les fauteurs de l'ariſtocratie féodale & magiſtrale cherchoient à vous ſéduire, à vous intimider, & à vous rendre les inſtrumens

d'un deſpotiſme qui pèſe déjà ſi fort ſur vos têtes, & qui finira par vous écraſer, ſi votre haut Clergé, votre Nobleſſe & votre Parlement triomphent des efforts généreux du Tiers-Etat Breton.

Dans ce danger imminent pour vous, & pour le Peuple que vous gouvernez, nous avons cru devoir venir à votre ſecours, & par nos conſeils, & par nos exemples.

Que le nom & l'autorité de vos Evêques ne vous en impoſent point : s'ils ſont bons Citoyens, ils feront cauſe commune avec le Peuple ; s'ils ſont infectés des principes de la tyrannie, ne les écoutez pas. Vous devez ſouvent déférer, quelquefois obéir aux ſucceſſeurs des Apôtres, mais jamais aux ſucceſſeurs de ces Vaſſaux inſolens & ſéditieux qui ont porté leurs mains ſacrilèges ſur la couronne du fils de Charlemagne ; détrôné ſa poſtérité ; tenu ſi long-temps

en tutelle la Race Capétienne, & opprimé jufqu'à nos jours le Peuple François.

Que lorfqu'il s'agira de queftions théologiques, de matières purement fpirituelles & relatives à la conduite des âmes, vous regardiez vos Evêques comme chefs de la hiérarchie eccléfiaftiques ; que vous fuiviez leurs décifions lorfqu'elles n'auront rien de contraire à la doctrine univerfellement reçue, ni à votre confcience ; alors nous vous applaudirons. Mais ne vous y trompez pas. En matière civile & politique, les Evêques ne font que des Citoyens comme nous ; leur opinion ne doit point enchaîner la nôtre. Il ne leur appartient pas de diriger, en maîtres abfolus, l'influence que nos travaux, nos foins, notre furveillance perpétuelle nous ont juftement acquife fur les Peuples au milieu defquels nous vivons, & dont nous partageons la misère. Cette

influence qui nous coûte ſi cher, elle eſt à nous : perſonne n'a droit d'en diſpoſer. Que les Evêques diſſipent ſcandaleuſement dans la Capitale, ou faſtueuſement dans leurs Châteaux le patrimoine des pauvres dont ils ſe ſont emparés, mais qu'ils nous laiſſent au moins le droit d'avoir des ſentimens à nous, & la faculté de nous conduire en conſéquence.

Telle eſt la marche que nous avons ſuivie en Dauphiné, & elle nous a réuſſi. Nous nous ſommes bien gardés d'écouter ce noble Breton (1) aſſis ſur un de nos premiers Sièges, qui, après s'être avili par une avarice ſordide, & s'être deshonoré par ſes liaiſons perfides avec un Miniſtre imbécillement deſpote, a

(1) Marie-Anne-Hypolite Hay de Bonteville, né au Château de Monbuan le 5 Août 1741, Evêque de Grenoble en 1779, & mort en 1788, comme n'auroient pas dû mourir Caton & Brutus, puiſqu'ils étoient de vertueux patriotes.

couronné une vie ignoble par une mort ignominieuſe. Puiſſe-t-il être la dernière victime immolée au bien public!

Un autre de nos Evêques (1), Prélat reſpectable, & bien différent du premier, mais encore entiché de quelques principes de la vieille théologie ultramontaine, nous a écrit une lettre paſtorale dans laquelle il paroiſſoit vouloir établir que la ſervitude des Peuples étoit de droit Divin. Nous l'avons laiſſé pleurer avec le *tibi ſoli peccavi*, du Roi Prophète; & ſa lettre ſeroit tombée dans l'oubli le plus profond, ſi un de nos *Magiſters* ne l'eût réfutée d'une manière auſſi piquante que victorieuſe.

Vous ne devez pas faire plus de cas de la lettre des deux Grands-Vicaires

(1) M. Lefranc de Pompignan, Archevêque de Vienne, qui, par ſa conduite aux Etats de Dauphiné à Romans, a effacé la petite tache de ſa Lettre Paſtorale. Il eſt toujours facile de faire oublier ſes fautes, quand elles ne partent pas du cœur.

de St.-Brieuc; elle n'eſt point, d'ailleurs, l'ouvrage de leur Évêque. Ce Noble Dauphinois ne reſſemble en rien au Noble Breton qui nous a ſcandaliſés, même après ſa mort; il n'eſt sûrement pas du parti des ariſtocrates. Nous voyons ſeulement avec peine qu'il confie une partie de ſon pouvoir à des hommes auſſi peu patriotes, que les Abbés de Robien & de Groſvry (1). Ces deux Meſſieurs que nous ne connoiſſons pas, d'ailleurs, aſpirent ſans doute à l'Epiſcopat; ils ont leurs motifs pour maintenir un ſyſtême qui ferme aux lumières, aux talens, aux ſervices & aux vertus des Plébéïens, le chemin des honneurs & des richeſſes de l'Egliſe.

Voulez-vous un exemple plus frappant encore, du peu d'aſcendant qu'ont ſur nous nos Evêques anti-patriotes. Appre-

(1) Nous avons appris que l'Abbé de Groſvry avoit été ſéduit par l'Abbé de Robien.

nez ce qui vient de ſe paſſer dans les Etats de notre Province.

L'Archevêque d'Embrun, bas courtiſan auprès des Miniſtres, & qui cependant ſollicite en vain depuis long temps quelques riches portions du patrimoine des pauvres, dont il a beſoin pour appaiſer les cris de ſes créanciers, & ne pas mourir inſolvable ; l'Archevêque d'Embrun a cru avoir, enfin, trouvé le ſecret de faire couler le pactole dans ſes coffres, s'il pouvoit parvenir à être élu un de nos deputés aux Etats-Généraux. Cette prétention nous a indignés. Ce ne ſont pas des hommes, dont tous les pores ſont ouverts à la corruption, qui doivent nous repréſenter dans l'Aſſemblée Nationale. Ce refus rend l'Archevêque furieux ; nouveau Catilina, il jure de ramener ſa Patrie ſous le joug du deſpotiſme, ou de s'enſevelir ſous ſes ruines. Il cabale, il intrigue, il diſtribue les poiſons de la jalouſie, il ſecoue le flam-

beau de la diſcorde, il parvient à raſſembler les privilégiés.

Là, dans l'abſence du Tiers-Etat, il a l'audacieuſe impudence de propoſer aux deux Ordres de renverſer juſques dans ſes fondemens, l'édifice du bonheur public, commencé à Vizille, & heureuſement achevé à Romans. Il ſembloit que toutes les furies euſſent paſſé dans ſon cœur, & animaſſent ſon eſprit ; jamais Milton n'a fait blaſphémer avec plus de fureur les Génies infernaux contre l'Eternel. Déſeſpéré de voir que ſon éloquence démoniaque reſtoit ſans effet, il finit ſa déteſtable harangue en s'écriant : « vous » dédaignez de m'entendre, vous Prélats » & vous Gentilhommes aſſemblés ici. » Un funeſte bandeau dérobe à vos yeux » l'abîme où vont s'engloutir la Nobleſſe » & le Clergé : écoutez encore ces » derniers mots : mon génie prophétiſe : les deux premiers Ordres ſont » FOUTUS ».

La tête de Méduſe ne produiſit jamais un effet plus prompt. Tous les aſſiſtans reſtèrent comme pétrifiés. Un Noble rompit, enfin, le ſilence de l'indignation. Ce Noble, ſon nom nous eſt devenu auſſi cher que ceux de Bayard & de Leſdiguieres, le Comte de la Blache, s'adreſſe à l'Archevêque & lui dit : « Monſeigneur, vous venez de » haranguer en Dragon, je vais opiner » en Prélat ».

Le génie de la Patrie parla par ſa bouche ; une éloquence douce & perſuaſive diſſipa bientôt les apparences de l'orage qu'avoit cherché à former la voix impuiſſante & frénétique de l'Evêque ariſtocrate, & le Tiers ayant été rappelé dans le ſein des deux premiers Ordres, toutes les délibérations déjà priſes furent de nouveau ſanctionnées par l'unanimité des ſuffrages. L'Archevêque n'a plus que le choix, ou de terminer ſa triſte & honteuſe carrière avec les Ours des

montagnes de l'Embrunois, ou d'aller fe vouer à l'oubli dans l'obfcur réduit de quelque hôtellerie de la nouvelle Babylone ; mais, ajoutons des raifons aux exemples.

Faites y bien attention, l'intérêt du Peuple & le vôtre font inféparables. Si le Peuple fort de l'oppreffion, vous fortirez de l'abaiffement, pour ne pas dire de l'aviliffement, dans lequel le haut Clergé vous a plongés & vous retient depuis fi long-temps. Comment voulez-vous obtenir de la confidération, tant que vous ne ferez que les Pafteurs d'un troupeau d'efclaves ; tant que les Plébëiens feront aux yeux des Nobles des hommes d'une nature inférieure & deftinés à la fervitude, vos Evêques ne pourront fe réfoudre à vous regarder comme leurs coopérateurs ; vous ne rentrerez dans la plénitude de vos droits, que du moment que le Peuple rentrera dans la plénitude des fiens.

En combattant pour lui, le Peuple combat pour vous. Voyez avec quel zèle, le Tiers-Etat de votre Province, ſollicite votre admiſſion aux Aſſemblées nationales, & l'enregiſtrement, en Bretagne, de la dernière loi qui augmente les portions congrues. Payerez-vous par la plus noire ingratitude, cette réclamation que vous n'avez encore oſé faire vous-mêmes?

Le ciel & la terre ont les yeux ouverts ſur vous. Vous trahiriez tout à-la-fois la Religion & l'Humanité, ſi cédant à l'impulſion tyrannique de votre haut Clergé, de la majorité de vos Nobles, de votre Parlement, vous vous réuniſſiez à eux pour chercher à étouffer la voix du Peuple, & à aggraver le poids de ces chaînes funeſtes qui devroient tomber aux noms ſeuls de Raiſon, de Juſtice & de Patrie.

Qu'avons-nous donc tant à redouter des Evêques? Notre auguſte miſſion n'a-t-elle pas la même ſource que la leur?

Ne ſommes-nous pas inamovibles comme eux ? Ne ſommes - nous pas Evêques chacun dans nos Paroiſſes? Ne ſommes-nous pas encore à leur égard, ce qu'étoient au berceau du Chriſtianiſme les ſoixante - douze Diſciples à l'égard des douze Apôtres ? Les uns n'étoient pas plus nobles que les autres. Ils tendoient tous également au bien de la Religion & de l'Humanité. C'eſt encore aujourd'hui le but de nos travaux & de nos ſollicitudes. En eſt - il de même de la plupart de nos hauts Prélats ? Quarante mille Paſteurs, l'élite du Tiers-Etat par leur éducation, leurs lumières, leurs vertus ; quarante mille Paſteurs, néceſſaires & chers à leurs ouailles, ne doivent-ils pas l'emporter ſur cent vingt Evêques, ouvrage de la cabale & de l'intrigue, preſque tous étrangers à leurs Diocèſes, qui n'y ſont pour la plupart connus que par des noms à l'abri deſquels leur orgueil maſque leur inſuffi-

ſance, ou qui n'y réſident que pour réparer, par une ſordide économie, les brèches que fait à leurs tréſors le luxe ſomptueux & dévorant de la Cour & de la Capitale ? Et ce ſeroit devant de pareils hommes que nous tremblerions ! Nous reſſemblerions à ces Bergers de la Fable, dont la conſternation s'emparoit à l'aſpect de la ſtatue du dieu Pan : c'eſt-à-dire que nous ſerions dupes de ce qu'on appelle en françois une terreur panique. Rempliſſons ſcrupuleuſement tous nos devoirs, & l'éclat de la mître le cédera à l'utilité de nos ſervices.

Et les Nobles ! & qu'étoient les Nobles Gaulois devant leurs Druïdes ? Mais il n'eſt pas beſoin de recourir à la ſuperſtition & au fanatiſme, pour vous faire concevoir de vous-mêmes l'idée que vous devez en avoir ; jetez les regards ſur l'importance, la néceſſité, la grandeur, la ſublimité de vos fonctions, & ſans ſortir des bornes de la modeſtie qui

doit vous caractériser, vous vous apprécierez à votre juste valeur. Aux pieds des autels, dans la chaire de vérité, vous êtes supérieurs aux Nobles. Dans l'ordre civil, les loix vous font marcher leurs égaux. Estimez-vous assez pour être d'accord avec les loix.

Ministres de l'Eternel, chargés par état d'annoncer de sa part que nous sommes tous égaux à ses yeux, vous ne devez mettre aucune différence entre la Noblesse & la Roture; vous ne devez pas fouler aux pieds ces saintes maximes, pour déférer en aveugles aux sentimens des Nobles, sur-tout lorsqu'ils veulent perpétuer l'esclavage des Peuples confiés à vos soins; vous cesseriez d'être les organes vivans du Père commun des hommes, & vous ne seriez plus que les odieux instrumens d'un despotisme meurtrier de quelques-uns d'entre eux.

Au reste, vous ne dépendez point des Nobles; vous n'en avez rien à at-

tendre. Le ſeul ſervice qu'ils vous aient rendu, eſt de vous avoir ravi, dans les temps d'anarchie, votre patrimoine & vos dîmes, pour les tranſporter aux Evêques & aux Moines, qui, depuis, les ont ſoigneuſement conſervés, en vous laiſſant tout le poids de la chaleur & du jour.

Sera ce donc le Parlement de Rennes qui fera ſur vous, ce que ne peuvent ni les Evêques ni les Nobles? Ici, chers Confrères, nous vous l'avouerons, nous ne concevons rien à la conduite de ce Parlement que nous nous plaiſions à comparer au nôtre; nous les placions ſur la même ligne; nous les regardions comme les plus fermes remparts de la liberté publique.

Le Parlement de Dauphiné ne nous a pas trompé; il nous ſera toujours cher: il nous a tenu lieu d'Etats-Provinciaux pendant tout le temps que le deſpotiſme miniſtériel nous en a privé. Convaincu du droit

droit imprescriptible que nous avions à les redemander, il n'a mis aucun obstacle à ce que nos Municipalités, nos Communes s'assemblassent pour les rétablir. Il a vu avec satisfaction le Tiers-Etat rentrer dans tous ses droits, & faire équilibre avec le Clergé & la Noblesse ; il a applaudi aux généreux sentimens de ces deux premiers Ordres ; il n'a rien fait, rien tenté pour altérer l'union précieuse qui règne dans la Province. Il jouit de la gloire & de la reconnoissance que lui ont mérité ses anciens services, satisfait de nous en rendre encore de nouveaux, en continuant à être le Tribunal souverain de la justice distributive, sans que ses importantes fonctions puissent dorénavant être interrompues par les orages & les troubles de l'Administration politique.

Votre Parlement tient une conduite bien différente. Oubliant ce qu'a fait pour lui le Tiers-Etat en 1771 & en 1788, il se déclare pour l'aristocratie des Nobles,

parce qu'il eſt lui-même tout noble, & il invoque contre la Monarchie, des loix établies pour la conſerver. Dépoſitaire infidèle de ces loix, il abuſe de leurs termes pour en violer l'eſprit. Il oſe, dans un Arrêt (1) qui le couvre d'un opprobre éternel, ordonner aux Bretons de continuer à être eſclaves : il oſe leur interdire le recours direct au Souverain & à la Nation : il oſe interdire aux membres d'une famille, de s'aſſembler pour faire parvenir au pere commun le tribut de leur amour, & leurs juſtes plaintes contre des uſurpations d'autant plus criantes, qu'elles ſont plus anciennes : il oſe qualifier d'illicites ces Aſſemblées indiſpenſables, où la liberté gémiſſante ne fait entendre que les expreſſions de ſa douleur, & ne prononce que les mots de juſtice, d'union & de patrie : il oſe menacer de la ſévérité des Ordonnances,

(1) Arrêt du 8 Janvier 1789.

les Citoyens des villes, les Habitans des campagnes, qui se réunissent paisiblement sous les auspices d'un Monarque chéri, pour lui demander qu'il brise leurs chaînes, tandis qu'il fomente & autorise les attroupemens tumultueux d'une Noblesse dont les cris de ralliement sont, *servitude & oppression.*

Quelle étonnante révolution ! Nos Rois n'ont établi les Parlemens que pour défendre la Monarchie & les Peuples contre les attentats des Nobles, & aujourd'hui ces mêmes Parlemens s'arment du glaive de Thémis en faveur des Nobles; & ce glaive, que l'autorité royale ne leur avoit confié que pour nous protéger, devient, dans leurs mains tyranniques, le poignard dont ils veulent nous assassiner (1).

(1) Depuis l'Arrêt du 8 Janvier, le Parlement de Rennes a décrété d'assigné *pour être ouïs* plusieurs Syndics des Corporations de cette Ville. On ne connoît pas encore les suites de cette monstrueuse procédure; mais il y a long-temps que nous ne voulons pas nous appercevoir

Voilà donc où aboutit la prudence humaine ! Ces Corps créés pour être les ennemis éternels de l'aristocratie féodale, en étoient secrètement le plus ferme appui. Leurs déclamations perpétuelles contre les Ministres, leurs éloquentes amplifications contre les Lettres de Cachet, n'étoient que le masque trompeur sous lequel se cachoient des perfides aristocrates. Nous devions nous en appercevoir, lorsque nous les avons vu si avides, si jaloux des titres de Chevalier, de Comte, de Marquis ; lorsque nous avons vu leurs Chefs arborer orgueilleusement sur les panneaux de leurs chars l'hermine & le manteau ducal, & disputer le pas & la préséance à nos Ducs & Pairs (1) ; lorsque nous les avons vu,

---

que les décrets sont dans les mains de nos Magistrats, ce qu'étoient les lettres-de-cachet dans les mains des Ministres.

(1) Pierre de la Forêt, Chancelier de France, mort en 1361, fut obligé de prendre des lettres d'annobliſſe-

dédaignant le Tiers-Etat dans lequel ils ont puisé leur origine, arrêter que pour entrer dans leur Corps, il faudroit être noble. Le masque qu'ils commençoient à lever, depuis quelque temps, est enfin entièrement tombé : ils ont été connus ; dès-lors ils ont cessé d'être dangereux, parce que dès-lors ils ont cessé de mériter l'estime & la confiance de la Nation. Les temps sont arrivés ; ils vont rentrer dans leur état naturel, ces superbes Tuteurs de nos Rois, ces dispensateurs absolus des subsides nationaux, ces antagonistes audacieux de l'autorité des Monarques & de la liberté des Peuples : ils

---

ment pour acheter un fief noble, parce que l'Office de Chancelier n'annoblissoit point alors. Simon de Buci, en 1344, est le premier qui ait porté le titre de premier Président ; & Antoine Séguier, mort en 1624, est le premier qui ait eu celui d'Avocat-Général. Ce seroit une histoire curieuse que celle dans laquelle on développeroit l'origine & les gradations successives de tous les Offices des Parlemens.

vont redevenir ce qu'ils ont été dans les temps heureux de la Monarchie, des Magiſtrats ſoumis aux Loix dont ils ne ſont que les dépoſitaires, & au Roi dont dont ils ne ſont que les Officiers.

Ne craignez donc rien, chers Confrères, des Arrêts du Parlement de Rennes. Sur-tout ne vous laiſſez pas ſéduire par l'envoi de celui du 8 Janvier 1789 : appercevez le piége que l'on vous y tend, lorſque l'on vous invite *à en faire l'uſage que vous inſpireront votre ſageſſe, votre prudence & votre zele pour le bien public* (1).

Vous ne feriez ni ſages, ni prudens, ni zélés pour le bien public, ſi déférant à l'invitation de votre Parlement, vous

(1) « Ordonne pareillement, qu'à la diligence du Procureur Général du Roi, le préſent Arrêt ſera envoyé à toutes les Municipalités, ainſi qu'à tous les Recteurs & Curés des paroiſſes de la Province : que ceux-ci ſeront invités à en faire l'uſage que leur inſpireront leur ſageſſe, leur prudence & leur zèle pour le bien public ». *Arrêt du Parlement de Rennes, du 8 Janvier 1789.*

faiſiez uſage de ſon Arrêt pour mettre obſtacle aux juſtes réclamations de vos Peuples? Quoi, vous auriez des tréſors, vous les répandriez dans leur ſein indigent, & vous les empêcheriez de recouvrer la liberté, le plus précieux de tous les tréſors! vos cœurs compatiſſans, charitables & bienfaiſans ſe révoltent contre une pareille idée! Non, les Miniſtres d'une Religion qui a tant fait pour abolir l'eſclavage, ne contribueront point à en conſerver les triſtes reſtes.

Ils reconnoiſſent donc que vous avez une influence ſur vos concitoyens, ces hommes qui vous écraſeroient demain, ſi vous portiez devant leur tribunal, une conteſtation avec vos Evêques! vous l'avez ſans doute & vous la méritez, cette influence; vous devez vous en ſervir pour maintenir les Peuples dans l'amour, le reſpect, la ſoumiſſion au Roi & aux Loix. Faites tonner la Reli-

gion contre les émeutes, la sédition, la révolte, mais n'opposez pas sa voix à celle de la liberté. Vous seriez des Prêtres sacrilèges & impies, vous la rendriez odieuse, cette Religion à laquelle vous devez tout, & vous convertiriez en un poison le plus funeste, le plus beau présent que le Ciel ait fait à la terre.

Ne vous opposez donc point au torrent de la Nature qui entraîne tous les hommes vers la liberté : ne contrariez point les vues de son auteur qui n'en a créé aucun pour l'esclavage ; ayez toujours sous les yeux, nous ne vous disons pas vos propres intérêts (1), mais la grandeur, la dignité de votre ministère, mais

(1) L'Eglise de France, qu'il ne faut pas confondre avec le Clergé qui n'est que le Corps des Evêques nobles, auroit un reproche éternel à faire aux Curés du Royaume, si ceux-ci ne profitoient pas du retour subit de la Nation aux vrais principes, pour rentrer dans la plénitude des droits incontestablement attachés à leur état, tant pour le spirituel, que pour le temporel.

la misère, l'oppression de vos Peuples, & vous verrez échouer les efforts combinés, les séductions calculées de votre haut Clergé, de votre Noblesse & de votre Parlement.

Nous finissons en vous conjurant de nous rappeler dans vos saints sacrifices, pour porter avec nous aux pieds de l'Eternel le tribut de notre sincère reconnoissance, & soyez assurés que dans ceux que nous lui offrons, nous ne cessons de l'implorer pour qu'il daigne répandre sur la Bretagne les bienfaits & les faveurs dont il a comblé le Dauphiné.

Nous sommes, &c.

LES CURÉS DE DAUPHINÉ.